



Feuillet - 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	4
Nombre de votants	32
Date de la convocation	22/08/2023
Certifié exécutoire le	29/08/2023
Date d'affichage	29/08/2023
Envoyé en préfecture le	12/09/2023

Le vingt-huit août de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX

Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEYSSERIE Marc, GAGE Pascal, LONGUET Jean François, VERGNE Patrick

EXCUSES : BERNARD Sylvain (donne procuration à TERRACOL Danielle), BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent, DEGERY Sylvie, JANICOT Véronique, LACHAUD Sylvie, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), MEUNIER Colette (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), TER-HEIDE Laurence.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

131-2023 Vigifoncier

Le département de la Corrèze a contractualisé avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), et cela permet entre autres à toutes les collectivités de Corrèze d'utiliser l'outil VIGIFONCIER,

Suite à la présentation de cet outil relatif à la veille foncière qui permet d'être informé en temps réel des projets de vente de biens sur le périmètre défini,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- De signer la convention de concours technique avec la SAFER et de mettre en place pour le siège de l'EPCI une veille foncière prioritairement axée sur les zones économiques, les périmètres de captage d'eau potable et la protection de la ressource en eau.
- Cette convention permet également la mise en place de Vigifoncier dans les communes intéressées, qui devront alors signer un protocole d'accord relatif à l'accès à cet outil,
- Donne tout pouvoir au Président pour mettre en œuvre cette délibération.

Fait à Treignac le 29/08/2023

Le Président Philippe JENTY

